

## **Compte-rendu de la Commission Culturelle du 30 avril 2008**

**Présents :** Mesdames et Messieurs MACIOTTA, MOREAU, CARMONA, CARON, AGOGUE, DIETSCH, BELLARIA, BRAUN, LEVASSEUR, MOURTON, BOUCHER, KAISER, ZAGLIA, HIRTZBERGER, GOTTINI, GUBIOTTI, HIRSCH, MUSATO, PRIBYL, VANDERBOSSE et FORTUNAT.

**Absents :** Monsieur ROHBACHER.

**Excusés :** Madame DAVINI et Monsieur KUSIOR.

**Invités :** Messieurs TOVANY et Mademoiselle GIRARDIN.

---

### **Présentation du projet politique pour le spectacle vivant :**

Monsieur Fortunat rappelle les fondements de la politique intercommunale en faveur du spectacle vivant et précise que cet engagement repose sur une volonté de diversification de l'offre culturelle sur le territoire au regard des compétences exercées par certaines communes en la matière notamment en ce qui concerne la lecture publique, la valorisation et la conservation du patrimoine.

D'autre part, l'existence à Mancieulles d'un potentiel d'équipement : l'espace Saint Pierremont dont la réhabilitation en 1998 est un acte fondateur de la coopération intercommunale.

Il présente les objectifs de cette politique de service public, c'est-à-dire d'intérêt général pour la population du territoire, les usagers (les individus étant spectateurs), les citoyens et les professionnels du secteur du spectacle vivant qui fait l'objet depuis 2006 d'un partenariat avec l'Etat, la Région, le Département au travers d'une convention de coopération 2006-2009.

Dans ce cadre contractuel, les objectifs au regard des différents champs de responsabilités sont les suivants :

- **Dans le cadre d'une responsabilité artistique et culturelle**
  - favoriser la création et la diffusion des œuvres dans l'ensemble des disciplines du spectacle vivant
  - développer la permanence artistique par la présence durable d'artistes en recherche, en travail, sur le territoire

- garantir à chaque citoyen une offre de service accessible et de qualité
- accroître la part de la population concernée par la culture et proposer au public des occasions de rencontrer des formes ou des disciplines qui lui sont rarement offertes

- **Dans le cadre d'une responsabilité territoriale**

- construire une dynamique renforcée de développement du territoire et une société plus solidaire sur la base de projets partagés entre les institutions et les acteurs de ce développement
- favoriser la coopération entre les partenaires artistiques et culturels à l'échelle du Pays du Bassin de Briey, du nord de la Meurthe-et-Moselle et de la Lorraine
- renforcer les relations entre les artistes du spectacle vivant et les acteurs du monde économique
- créer un service culturel de proximité accessible à tous et de qualité
- améliorer la répartition territoriale des activités artistiques et culturelles au plan régional

- **Dans le cadre d'une responsabilité sociale**

- développer toutes les actions susceptibles de modifier les comportements dans cette partie largement majoritaire de la population qui n'a pas pour habitude la fréquentation volontaire des œuvres d'art
- prendre une part de responsabilité dans l'atténuation des inégalités sociales, éducatives, économiques ou physiques
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes artistes
- faciliter l'accès des équipements culturels pour les personnes atteintes de handicaps

- **Dans le cadre d'une responsabilité éducative**

- assurer une éducation artistique et culturelle à tous les jeunes au long de leur scolarité et favoriser les procédures partenariales entre l'éducation nationale et la culture

- **Dans le cadre d'une responsabilité économique**
  - soutenir l'activité économique du secteur du spectacle vivant
  
- **Dans le cadre d'une responsabilité environnementale**
  - œuvrer pour une prise de conscience des enjeux environnementaux
  - favoriser les mesures d'économie d'énergie
  - mettre en place un tri sélectif dans les établissements
  - utiliser au maximum du papier recyclé
  - favoriser l'utilisation des transports en commun et de véhicules propres

### **Questions diverses :**

- **1** - Mesdames GUBIOTTI et HIRTZBERGER pensent que la programmation de spectacle est « trop contemporaine », qu'elle ne correspond pas aux attentes d'une partie de la population désirant voir des spectacles définis sous le terme « théâtre de boulevard ».

Monsieur TOVANY explique les enjeux d'une programmation tournée vers la création contemporaine dans la diversité des courants et des esthétiques qui caractérisent le spectacle vivant, en insistant sur la notion d'exigence artistique il rappelle l'engagement du projet dans ses missions de service public et la nécessité de défendre le spectacle vivant issu du secteur public.

- **2** - Madame HIRTZBERGER constate un déficit d'actions de diffusion et de sensibilisation en direction des publics scolaires.

Monsieur TOVANY rappelle l'orientation principale du projet c'est-à-dire un ensemble d'activités destiné essentiellement à un public adulte et présente les actions mises en œuvre en direction des publics lycéens. L'orientation du projet de la collectivité résulte d'une volonté de complémentarité culturelle et territoriale avec les établissements voisins notamment au regard de la spécificité « jeune public » de l'activité développée par le Centre Culturel Pablo Picasso à Homécourt.

- **3** - Des membres de la commission s'interrogent sur leur rôle et la nature de leur contribution au sein de cette commission.

Monsieur FORTUNAT explique la fonction d'instance de proposition politique et la diversité du travail à accomplir par la commission au-delà de la responsabilité artistique du projet confié aux professionnels engagés par la collectivité.